

Yoyo du protocole pour la rentrée

4-5 minutes

La rentrée inaugure le yoyo sanitaire à l'école. Après avoir retiré les masques portés par les élèves le 4 octobre dans les écoles primaires de 47 départements, le ministère décide de les faire porter à nouveau dans 57 départements dès le 8 novembre. Aux enseignants de se débrouiller pour faire respecter la consigne... Des syndicats avaient dénoncé en octobre une mesure trop précoce.

La mesure



Dans les départements où le taux moyen d'incidence est remonté au dessus de 50, les écoles et établissements scolaires passent au niveau 2. Concrètement cela change les choses dans 39 départements métropolitains : Ain, Hautes-Alpes, Ardennes, Aveyron, Cher, Corrèze, Haute-Corse, Côtes d'Armor, Creuse, Drôme, Eure-et-Loir, Gers, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Sarthe, Savoie, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Vienne.

Dans ces départements, dès le 8 novembre les élèves des écoles élémentaires doivent porter le masque à l'intérieur des locaux scolaires. Dans les écoles et les établissements secondaires les adultes sont toujours astreints au port du masque.

Le passage du niveau 1 au niveau 2 a d'autres effets sur la limitation des brassages, le nettoyage et l'EPS (interdiction des sports de contact en intérieur). Mais un délai d'une semaine est accordé pour leur application.

Concrètement il revient aux professeurs des écoles de faire respecter la consigne dès le 8 novembre. La période de niveau 1 s'est souvent accompagnée d'un certain relâchement des gestes barrières et des limitations de brassage. Il va falloir reprendre tout cela alors que le port du masque est parfois mal vécu par des familles.

Une décision trop hâtive ?

" Le gouvernement a fait le choix, pour établir sa liste, de prendre le seul taux d'incidence global avec le seuil de 50 qui fixe le droit ou non de « tomber le masque ». Or celui-ci ne rend pas compte de la contamination réelle des élèves", écrivait dès le 1er octobre le Snuipp Fsu, premier syndicat du 1er degré. "L'évolution de la contamination.. ne témoigne pas encore de baisses significatives pour justifier une mesure aussi conséquente. Une telle mesure envisagée pour le retour des congés d'automne, après des chiffres mieux assis et une meilleure visibilité sur le comportement du virus chez les enfants en milieu scolaire, aurait été bien plus raisonnée !", écrivait de son côté le Se Unsa.

Finalement les faits leur donnent raison. Les écoliers ne sont pas vaccinés et sont donc plus susceptibles d'être contaminés. Alors que la situation a peu évolué durant les congés dans certains départements, dans d'autres le taux d'incidence des jeunes d'âge scolaire est nettement plus élevé que le taux moyen.

Un bel exemple en est fourni par le Territoire de Belfort. Le département reste au niveau 1. Or le taux moyen vient de passer à 61. Il est de 96 chez les écoliers (0 à 9 ans) et de 74 chez les 10-19 ans. Dans le Tarn et Garonne, le taux moyen est de 71 mais celui des écoliers de 63 et de 103 chez les 10-19 ans. Dans les Pyrénées Atlantiques (niveau 2) le taux moyen est à 89, celui des écoliers à 134.

Pourquoi alors retenir un taux moyen départemental pour décider du niveau du protocole scolaire et pourquoi le faire chaque semaine ? Le rythme hebdomadaire semble peu en accord avec les aléas épidémiques. Surtout le taux moyen départemental reflète

le faible nombre de tests réalisés dans les écoles. Moins symptomatiques que les adultes les scolaires sont moins détectés. Pour une meilleur gestion de la maladie dans les écoles et établissements il faudrait davantage de tests. Or seulement 200 000 ont été réalisés par exemple la semaine du 21 octobre. L'objectif des 600 000 fixé par le ministre n'a jamais été atteint.

François Jarraud

[Consignes ministérielles](#)

[En octobre](#)

[Communiqué du Snuipp Fsu](#)